



ENJEUX DE SÉCURITÉ DE LA ROUTE 223

Le conseil municipal presse le gouvernement du Québec à instaurer des mesures sans délai

Saint-Basile-le-Grand, le 16 mai 2024 – À l'occasion de la séance publique du 6 mai dernier, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté une résolution pressant le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à instaurer sans délai des mesures de sécurité sur la route 223 (chemin du Richelieu). Cette résolution s'ajoute aux demandes déjà déposées auprès du MTMD à ce sujet lors de plusieurs représentations politiques dans les médias et suite à la mobilisation citoyenne.

Des mesures de sécurité, une priorité !

La route 223 (chemin du Richelieu), qui est sous juridiction provinciale, se trouve, depuis plusieurs années déjà, dans un état de dégradation très important. Le va-et-vient constant des camions lourds ne fait qu'accentuer cette problématique. De plus, les comportements dangereux des usagers de cette route occasionnent plusieurs désagréments, en plus d'impacter la sécurité de tous.

La qualité et la quiétude du milieu de vie des Grandbasilloises et Grandbasillois résidant sur cette route sont grandement impactées. Le conseil municipal réitère fermement sa position et presse le MTMD à effectuer, sans délai, des interventions et l'implantation de mesures de mitigation.

Ainsi, le conseil municipal demande au MTMD de :

- Autoriser la mise en place de mesures visant à sécuriser la route 223 (chemin du Richelieu) ;
- Procéder au marquage de lignes doubles centrales sur cette route ;
- Planifier l'implantation de radars photo et de radars pédagogiques afin d'assurer le respect des limites de vitesse et sensibiliser les usagers aux enjeux de sécurité ;
- Demander à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) une plus grande surveillance de cette portion de la route par ses contrôleurs routiers.

« Cette route mal aimée du MTMD est dans un état pitoyable ! Les citoyennes et citoyens sont en faveur de la venue de Northvolt sur le territoire, mais cela ne doit pas se faire au détriment de leur qualité de vie. Il y a une urgence d'agir sur la route 223, qui appartient au gouvernement du Québec ! Le conseil municipal continuera ses interventions jusqu'à ce que des actions concrètes et satisfaisantes soient prises », mentionne Yves Lessard, maire de Saint-Basile-le-Grand.

Pièces jointes : Chemin du Richelieu (1).jpg
Chemin du Richelieu (2).jpg
Chemin du Richelieu (3).jpg
Chemin du Richelieu (4).jpg